



Informations des autorités communales à la population du village d'Alle

VOTATION FÉDÉRALE DU 12 FÉVRIER 2017

Pour le scrutin précité, l'horaire d'ouverture du bureau de vote (rez-de-chaussée de la mairie, rue de l'Eglise 5) est le suivant :

- samedi 11 février 2017, de 18 h 00 à 19 h 00
- dimanche 12 février 2017, de 10 h 00 à 12 h 00

Vote par correspondance

L'électeur souhaitant voter par correspondance glisse le bulletin dans l'enveloppe de vote qu'il glisse ensuite dans l'enveloppe de transmission. L'enveloppe ne doit porter aucun signe distinctif.

L'électeur appose sa signature sur la carte d'électeur et y inscrit le numéro postal d'acheminement et le nom de la localité où siège l'administration communale. Il la glisse dans l'enveloppe de transmission et veille à ce que l'adresse apparaisse bien dans la fenêtre. Il ferme l'enveloppe, l'affranchit selon les tarifs postaux en vigueur et la poste.

L'électeur peut également glisser l'enveloppe de transmission dans la boîte aux lettres de l'administration communale, ou remettre l'enveloppe de transmission au guichet du secrétariat communal durant les heures d'ouverture.

L'enveloppe de vote par correspondance doit parvenir à l'administration communale au plus tard le vendredi précédant le jour du scrutin, mais avant l'ouverture de ce dernier (dernier relevé de la case postale n° 59 et dernier délai pour glisser l'enveloppe dans la boîte aux lettres de la mairie : vendredi 10 février 2017 à 16h00).

Votes sous enveloppe – Traitement

Le traitement, ouvert au public, des votes par correspondance aura lieu au local de vote le dimanche à 08h45.

Duplicata

Un duplicata de la carte d'électeur peut être délivré au plus tard 48 heures avant l'ouverture du scrutin.

BIBLIOBUS – EMPLACEMENT – HORAIRE 2017

À la demande de l'Université Populaire Jurassienne (UPJ), pour des raisons de sécurité, le bibliobus stationne dans notre Commune en face de la gare CJ. L'horaire 2017 est le suivant :

J E U D I - de 17:00 - 19:30

12 JANVIER – 26 JANVIER – 9 FEVRIER – 23 FEVRIER – 9 MARS

23 MARS – 6 AVRIL – 27 AVRIL – 11 MAI - **LUNDI** 29 MAI – 8 JUIN

22 JUIN – 10 AOÛT – 24 AOÛT – 7 SEPTEMBRE

21 SEPTEMBRE - 5 OCTOBRE – 19 OCTOBRE – 2 NOVEMBRE

16 NOVEMBRE – 30 NOVEMBRE – 14 DECEMBRE

ESSAI DES SIRÈNES DE LA PROTECTION DE LA POPULATION

L'Office fédéral de la protection de la population a fixé l'essai des sirènes au mercredi 1^{er} février 2017

1^{er} essai : 13h30 déclenchement à distance.

2^{ème} essai : 13h45 déclenchement manuel.

Signal à déclencher : alarme générale (son oscillant continu) 1 seul et unique cycle

Sirènes mobiles : à contrôler également

ASSEMBLÉE COMMUNALE ORDINAIRE – CONVOCATION **(Publication dans le journal officiel du mercredi 18 janvier 2017)**

ALLE : assemblée communale ordinaire, jeudi 26 janvier 2017, à 20h15 à la salle des fêtes (rte de Porrentruy 15) à Alle

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 17 novembre 2016
2. Adopter les budgets de fonctionnement et d'investissements de l'année 2017, et fixer la quotité d'impôt ainsi que les taxes qui y sont liées
3. Adopter le plan spécial « Hameau » et les prescriptions qui l'accompagnent, en lien avec le projet d'implantation d'un établissement d'accueil et de soins pour personnes âgées au sud de la salle des fêtes
4. Informations déchetterie
5. Divers

Paramètres budgétaires – compétence de l'assemblée		
	2017	2016
Quotité d'impôt	2.25	2.25
Taxe immobilière	1.40 ‰ VO	1.40 ‰ VO
Mensuration cadastrale	0.085 ‰ VO	0.085 ‰ VO
Taxe des chiens	Fr. 50.– par animal	Fr. 50.– par animal
Eau potable	Fr. 1.80/m ³ + TVA	Fr. 1.80/m ³ + TVA
Eau potable – taxe de base Par abonné-e ⁽¹⁾	Fr. 100.--	Fr. 0.--
Exploitation des installations intercommunales d'épuration	Fr. 1.10/m ³ + TVA	Fr. 1.10/m ³ + TVA
Epuration d'eau – taxe de base Par abonné-e ⁽²⁾	Fr. 100.--	Fr. 0.--

(1) pour tenir compte du maintien de la valeur de remplacement des installations et conduites existantes et à venir, selon nouvelle loi cantonale sur la gestion des eaux (RSJU 814.20), et moyennant la révision du règlement communal concernant l'alimentation en eau

(2) pour tenir compte du maintien de la valeur de remplacement des installations et conduites existantes et à venir, selon la nouvelle loi cantonale sur la gestion des eaux (RSJU 814.20) et de la taxe fédérale sur les micropolluants (environ Fr. 0.20/m³), et moyennant la révision du règlement communal sur les eaux usées

La location annuelle du compteur d'eau ne sera pas perçue en 2017.
Les paramètres relevant de la compétence du conseil communal restent inchangés.

Les investissements budgétisés sont les suivants :

1. Plan de lutte contre les crues : Fr. 150'000.—
2. Crédit d'étude, rénovation école : Fr. 120'000.--

Il est proposé que les deux objets soient financés par crédits de construction, et que l'assemblée donne compétence au conseil communal pour la consolidation.

Le document budgétaire dans son intégralité est dès à présent à disposition auprès de la recette communale.

Nous remercions chacun-e de son attention

Budget de fonctionnement 2017 par nature

Compte	Libellé	Charges	Produits
01	AUTORITES & ADMINISTRATION GENERALE	607'700.00	112'300.00
02	TRAVAUX PUBLICS, PLANS DE ZONES & COMMUNICATIONS	292'150.00	102'500.00
03	AFFAIRES JURIDIQUES, POLICE & PROTECTION CIVILE	42'500.00	19'400.00
04	HYGIENE PUBLIQUE	8'500.00	
05	INSTRUCTION, CULTURE, FORMATION & SPORT	2'252'185.00	37'500.00
06	ACTION SOCIALE ET SANTE PUBLIQUE	1'816'335.00	475'391.00
07	ECONOMIE, TOURISME & DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	54'600.00	2'000.00
08	FINANCES	701'700.00	230'700.00
09	IMPOSITIONS	162'000.00	4'998'553.00
10	SERVICES COMMUNAUX		
1100	Gestion des déchets ménagers	149'700.00	149'700.00
1200	Inhumations	26'800.00	26'800.00
1300	SIS Vendline - Service du feu	62'000.00	62'000.00
1400	Canalisations et installations d'épuration	310'000.00	310'000.00
1500	Service des eaux	353'000.00	353'000.00
1700-1800	Triage forestier	101'500.00	101'500.00
TOTAL :		5'937'670.00	5'978'344.00
	Excédent de revenu	40'674.00	